



CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY
SARA JIWANI
EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA

OPEN-ENDED WORKING GROUP ON AGEING

NEW YORK, 1 AUGUST 2014



DÉCLARATION DE
SARA JIWANI
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE
VIEILLISSEMENT

NEW YORK, LE 1 AOÛT 2014

Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'aimerais commencer en remerciant tous les participants pour leurs contributions aux discussions de la 5^e séance du groupe de travail. Le Canada est d'avis que ces discussions constituent un pas encourageant pour l'amélioration de la protection et de l'application des droits des personnes âgées.

Durant cette séance, nous avons entendu de nombreux points de vue sur les lacunes dans la protection des aînés ainsi que sur la façon d'utiliser les mécanismes en place pour consolider leurs droits.

Mentionnons tout particulièrement notre discussion au sujet de la manière dont nous pouvons mieux utiliser le cadre international, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement y compris, qui engage les gouvernements à tenir compte des droits et des besoins des personnes âgées dans leurs politiques de développement international, économique et social.

Nous avons également entendu que la négligence, les mauvais traitements et la violence envers les aînés continuent à être des problèmes majeurs dans toutes les régions du monde, quel que soit le niveau de développement.

Ce que le Canada retient des discussions de ce groupe de travail, c'est qu'on ne peut pas fermer les yeux sur la situation des personnes âgées. Celles-ci représentent la tranche de la population mondiale qui connaît la croissance la

plus rapide, et des interventions et des mesures concrètes s'imposent pour atténuer les difficultés auxquelles elles sont confrontées – l'accès au savoir, à l'éducation et à la formation, la sécurité du revenu et la protection sociale, les soins et la planification de la fin de la vie –, et ce, afin qu'elles puissent continuer à participer activement à la société.

Les défis auxquels font face les personnes âgées dans le monde ne sont pas attribuables à des lacunes du droit international, mais à un ensemble plus large de facteurs sur lesquels toutes les sociétés doivent chercher à agir. D'importants cadres juridiques sont en place, y compris de nombreux traités internationaux sur les droits de la personne ayant force de loi. Ils procurent aux personnes âgées la reconnaissance universelle des droits de base et des libertés fondamentales de tous les êtres humains applicables de manière égale à tout le monde, puisque les droits de la personne s'appliquent aux quatre coins de la planète et aux gens de tout âge.

La création d'une nouvelle convention sur les droits des personnes âgées ne sert qu'à réitérer les droits dont jouissent tous les humains en vertu des conventions relatives aux droits de la personne déjà établies, ce qui ne change presque rien sur le terrain. Une nouvelle convention n'offrirait que très peu de nouvelles protections, alourdirait le système de reddition de comptes et de surveillance qui représente déjà un fardeau excessif, et n'entraînerait aucun changement rapide.

Nous devons opter pour des mesures concrètes. L'attention et les efforts consacrés aux droits des personnes âgées doivent être axés sur la mise en œuvre par les États membres de mesures stratégiques et de programmes nationaux. En mettant l'accent sur une mise en œuvre nationale, nous croyons également que les États peuvent compter sur le vaste éventail de lois, de cadres et d'autres outils du système des Nations Unies comme le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, les traités existants et les résolutions de l'Assemblée générale, les mécanismes spéciaux tels que les examens périodiques des États membres, ainsi que l'expert indépendant sur la jouissance de tous les droits de la personne par les aînés.

Monsieur le Président, les discussions du groupe de travail en ce qui concerne différentes lacunes ont aidé à faire la lumière sur les précisions qu'il pourrait falloir apporter aux droits existants et sur la façon dont le système des Nations Unies peut mieux appuyer l'application des droits de la personne aux aînés. Le Canada se réjouit de voir que des discussions à propos de la voie à suivre pour l'avenir sont en cours.

Le Canada prend très au sérieux la protection et la promotion des droits de la personne de sa population. Par cela, nous voulons dire que tous les niveaux de gouvernement – fédéral, provincial et territorial – sont fermement déterminés à protéger et à promouvoir les droits de tous les Canadiens, y compris ceux des aînés. Nous estimons que les droits de la personne sont essentiels à la dignité humaine et nous comprenons le lien fondamental qui existe entre la pleine réalisation de ses droits et une société sûre, prospère et pacifique.

Même si le Canada est conscient que des défis restent à relever afin d'assurer le bien-être des aînés à travers le pays, nous continuerons à évaluer et à améliorer nos programmes et politiques en place afin de mieux protéger et promouvoir les droits des personnes âgées. Nous continuerons également à participer aux travaux de ce groupe de travail, au processus du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à tout autre effort des Nations Unies afin d'encourager les États membres à respecter, à protéger et à agir en faveur des droits des personnes âgées.

Monsieur le Président, le Canada est reconnaissant de faire partie de ce groupe de travail, car il continue à fournir une excellente tribune pour maintenir les droits des aînés au rang des priorités internationales et échanger des idées, des solutions et des pratiques exemplaires.

Merci.